



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition d'une

« École

juridique »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot "madhab"

• La définition dans la langue arabe

L'origine du mot madhab vient des trois lettres : dhal (ذ), Ha (ه), Ba (ب) qui forment le verbe Dhahaba (ذَهَبَ) qui possède deux sens :

- ❖ Quelque chose de beau et qui plait. C'est pour cela que l'or est appelé Dhahab.
- ❖ Aller quelque part, prendre la direction d'un endroit

Quant au mot madhab (مَذْهَب) il signifie un endroit où l'on se rend.¹

• La définition dans le jargon islamique

Dans le jargon islamique, le terme madhab possède deux sens. Un sens général qui est utilisé par les savants depuis des siècles et un sens spécifique qui est le plus fréquent de nos jours.

- Quant au sens général, il signifie la croyance et la voie que l'homme choisit de suivre. Si une personne adopte une croyance ou une parole qu'elle soit correcte ou non, il a choisi un madhab.

Donc dans ce sens les sectes que nous trouvons de nos jours peuvent être appelées madhab.



Le Dictionnaire du musulman

- Quant au sens spécifique qui est le plus connu et le plus utilisé de nos jours. Il s'agit d'une des quatre écoles de jurisprudence, celle de l'imam Abou Hanifa, l'imam Malik, l'imam Chafi'i et l'imam Ahmed.²

Résumé :

Le terme madhab possède deux grands sens :

- 1) Le premier est un avis ou une conception dans la croyance, dans la jurisprudence, le comportement, d'un ou de plusieurs savants qui est suivi par un groupe de gens.
- 2) Le second concerne le suivi d'une école dans la jurisprudence.



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir à propos du madhab

• Les madhahib dans l'histoire islamique

Comme nous l'avons dit précédemment, un madhab regroupe les avis religieux d'un savant que les gens suivent pour adorer Allah correctement conformément à sa parole.

فَسْئَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِنْ كُنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas.

[16 : 43]

Les historiens regroupent au cours de l'histoire plus d'une dizaine de grands madhahib de savant.

Le premier madhab recensé est celui du grand imam Al Hassan al basri mort en 110 de l'hégire.

Vinrent ensuite les madhahib de :

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- ❖ L'imam abou Hanifa mort en 150 de l'hégire
- ❖ Abderahman al Awza'l mort en 157 de l'hégire
- ❖ Sofiane thawri mort en 161 de l'hégire
- ❖ L'imam layth ibn Sa'd mort en 175 de l'hégire
- ❖ L'imam Malik ibn Anas mort en 179 de l'hégire
- ❖ L'imam Mohammed ibn idriss ash-shafi'l mort en 204 de l'hégire
- ❖ L'imam Ahmed ibn hanbal mort en 241 de l'hégire

Et beaucoup d'autres savants au cours des siècles. Qu'Allah leur fasse miséricorde.³

• Comment se forme un madhab ?

Savoir comment se créer une école juridique est fondamental pour le musulman. Ceci lui permettra de savoir comment se comporter face à ces écoles et être dans le juste milieu en évitant les extrêmes.

Durant l'âge d'or de l'islam et des salafs. L'islam comptait énormément de savants et de villes de science. Parmi ces villes il y avait bien évidemment Médine et la Mecque, mais



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

également des villes comme Basra et kuffa en Irak ou damas en Syrie. Ces grandes villes de science possédaient d'immenses savants. Ces savants donnaient des cours aux musulmans venus des quatre coins du monde pour apprendre la religion d'Allah. Ces étudiants prenaient la science de ces grands savants, et notaient leurs avis dans la prière, la zakat, le jeûne, le mariage et toutes les adorations en islam. Après la mort de ces savants, leurs élèves propageaient aux musulmans ce qu'ils avaient appris de leurs professeurs en disant : tel imam a cette position concernant cette question ». C'est ainsi que se forment les écoles juridiques en islam.⁴

• Comment se préserve un madhab ?

Comme nous l'avons dit précédemment, plus d'une dizaine d'écoles juridique se sont formées à travers l'histoire. Cependant, seules quatre écoles juridiques sont enseignées dans le monde musulman et cela depuis des siècles.

Après bien sûr la grâce d'Allah qui élève qui il veut parmi ses créatures. Les deux grandes causes principales qui permettent la survie d'un madhab à travers les siècles sont :

- ❖ Le nombre d'élèves de l'imam
- ❖ Les efforts des élèves dans la préservation de la science de l'imam

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Si un imam possède une immense science, mais qu'il a très peu d'élèves. Après sa mort et celle de son petit nombre d'élèves, ses avis religieux auront du mal à traverser les siècles.

Si un imam possède énormément d'élèves, mais que ces derniers prennent la science et la garde pour eux sans la préserver et la propager. Celle-ci disparaîtra après leur mort.

Ces deux causes ont été réunies dans les écoles des imams Abou Hanifa, malik, Chafi'i et Ahmed. C'est pour cela que lorsque l'on mentionne aujourd'hui le mot « madhab » c'est à ces quatre imams que l'on fait référence, car les autres écoles juridiques n'ont pas été aussi propagées, structurées et détaillées que leurs quatre écoles.⁵

- **Le jugement de prendre un madhab**

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Nous voyons malheureusement sur les réseaux sociaux et sur internet, les musulmans se disputer et débattre sans cesse sur cette question. Le musulman doit être dans le juste milieu dans cette question et ne pas faire partie des extrémistes.

- Le premier camp d'extrémiste est celui qui rejette les écoles. Selon eux suivre un madhab est une innovation. Cela est bien évidemment incorrect. L'étude de la jurisprudence par le biais des écoles juridiques est une chose connue depuis des siècles et pratiquée par les savants de la sunna en tout temps.
- Le deuxième camp d'extrémiste est celui de ceux qui rendent obligatoire sur tous les musulmans l'apprentissage d'une des quatre écoles juridiques. Selon eux il faut obligatoirement s'affilier à une des quatre écoles pour ne pas être dans l'égarement.
- Le camp du juste milieu et de l'équité à propos des écoles juridiques consiste à dire :



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Il est tout à fait permis à un musulman de ne pas s'affilier à une école juridique en particulier.

Quant au fait de s'affilier à un madhab et prendre la jurisprudence de ce madhab en étudiant une épître ou un livre de ce madhab et en se nommant maliki, Chafi'i, hanbali ou hanafi. Ceci est permis pour la majorité des savants à deux conditions :

- ❖ Ne pas rejeter la vérité en prétextant suivre le madhab. Si le musulman s'aperçoit que l'avis de son madhab n'est pas en conformité avec un hadith. Il doit délaissier la parole de son imam pour celui de son prophète et ne doit surtout pas dire lorsqu'on lui ramène les preuves que son avis est faux : « je suis le madhab ».
- ❖ Ne pas détester le croyant à cause de l'école juridique. Le maliki ne déteste pas le hanafi, car il est hanafi, le hanbali ne déteste pas le le Chafi'i, car il est Chafi'i. Débattre avec science afin de chercher la vérité est une chose. S'insulter, se rabaisser car chacun prétend avoir la vérité en est une autre tout à fait différente. Ceci est une cause de division de la communauté, ce qui n'est pas permis en islam.⁶

- **Quelle est l'obligation du musulman vis-à-vis de la jurisprudence et des divergences des écoles ?**

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Comme nous l'avons précédemment, il n'est pas obligatoire pour le musulman de s'affilier à un madhab en particulier.

Celui qui ne maîtrise pas la question des écoles juridique se précipitera en disant : comment va-t-il faire pour pratiquer sa religion ?

Premièrement ce qu'il faut savoir c'est qu'il est obligatoire pour tous musulmans de prendre et suivre les preuves du coran et de la sunna. Si un avis d'un savant est appuyé par des preuves du coran ou de la sunnah il est obligatoire pour lui de prendre cet avis et cela même s'il ne s'agit pas de son madhab, celui de son pays ou de ses parents.

Les gens face aux avis des écoles juridiques se divisent en trois catégories :

1)Celui qui peut prendre directement les preuves du coran et de la sunna :

Il s'agit de l'imam qui possède une immense science et qui maîtrise toute science nécessaire pour comprendre les textes correctement. Il est interdit pour lui de suivre aveuglement une

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

personne et doit directement prendre ses avis religieux du coran et de la sunna. Bien évidemment ce statut concerne très peu de personnes. Nous parlons ici de somites tels que l'imam Shafi'i qui a pris sa science de l'imam Malik. Mais malgré cela il la contredit dans énormément de questions religieuses. Son niveau de science lui permet de revenir aux textes directement et donc de contredire un imam s'il voit que son avis n'est pas correct. Il n'est évidemment pas permis au musulman qui ne fait pas partie de cette catégorie de prendre le coran et la sunna et de donner des sentences religieuses.

Celui qui ne fait pas partie de cette catégorie et qui prétend ne vouloir suivre que le coran et la sunna sans suivre aucun imam est certes dans un égarement évident. Celui qui prétend lire le coran et la sunna et savoir ce qui est halal, haram, détestable, et donc adorer Allah ainsi sans passer par les imams de la sunna s'égarera et égarera des gens avec lui.

Éduquer les jeunes musulmans sur cette voie est très dangereux. Cela les coupe des savants et donc de la droiture et de la science. Couper les jeunes et les ignorants des savants de la sunna et de leurs compréhensions des textes est la porte ouverte à shaytan et ses adeptes. Ils délaisseront les imams et les savants de la sunna pour suivre les gens du faux et de la passion.

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

2) Celui qui connaît les fondements de la jurisprudence, les preuves et arguments de chacune des écoles qui divergent :

Connaître les preuves des écoles ne signifie pas connaître les avis des et les hadiths par cœur. On considère qu'une personne connaît et maîtrise une question religieuse lorsqu'il maîtrise trois choses :

➤ La preuve utilisée par l'imam

C'est-à-dire qu'il sait sur quoi l'imam s'appuie pour dire que telle chose est haram ou que telle chose est obligatoire. Connaître la preuve de l'imam lui permettra de connaître l'authenticité et la force de la preuve, car toutes les preuves ne se valent pas.

Dans la très grande majorité des cas, les savants de la sunna donnent des sentences religieuses toujours basées sur des preuves. Cependant, certaines preuves sont plus faibles que d'autres et certaines s'annulent en présence d'autres preuves. Il est donc primordial de connaître les preuves de chaque école lorsque nous sommes face à une divergence des savants.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

➤ Connaitre l'aspect argumentatif de la preuve de l'imam

Connaitre l'aspect argumentatif permet de savoir si la preuve en question est utilisable et pertinente pour le sujet en question.

Exemple :

Si je vous demande la preuve de l'obligation du jeune du mois de ramadan et que vous me répondez avec la parole d'Allah

وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَعَاتُوا الزَّكَاةَ وَأَرْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ

Et accomplissez la prière, et acquittez la Zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. [2:43]

Il ne fait aucun doute que ce verset est une preuve en islam, car il s'agit d'un verset venant d'Allah le très haut. Cependant, ce verset ne montre en rien l'obligation du jeune du mois de ramadan. La personne a donc ramené une preuve, mais l'aspect argumentatif de cette preuve n'est correct concernant le sujet en question, c'est-à-dire le jugement religieux du mois de Ramadan.

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- Connaitre les réfutations des autres imams concernant cet avis et comment répondre à leurs argumentations.

Celui qui maîtrise les fondements de la jurisprudence ainsi que les trois points cités n'a pas le droit de suivre un imam aveuglément. Il doit regarder les arguments de chaque imam et prendre l'avis de celui qu'il voit être le plus proche de la vérité, c'est-à-dire celui qui a les preuves les plus fortes et qui réfute les arguments des autres camps. Si dans une question sur les ablutions il voit que l'imam Malik est plus proche de la vérité que l'imam Shafi'i ou l'imam Ahmed, il doit prendre l'avis de l'imam malik. Et si dans une question sur le jeûne il voit que l'avis de l'imam abou Hanifa est le plus proche de la vérité que ceux de l'imam Malik et l'imam Shafi'i. Il doit prendre l'avis de l'imam Abou Hanifa.

3) Celui qui ne connaît pas les preuves.

Il s'agit de celui qui ne connaît pas les preuves d'une divergence. Et si on lui apportait les preuves, il n'arriverait pas à savoir quelle preuve est la plus forte, car il ne connaît pas les fondements de la jurisprudence. Il ne sait pas quelle preuve est plus forte que l'autre, comment réunir les preuves et tout ce qui touche aux fondements de la jurisprudence. Si on lui cite les

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

deux ou trois avis avec leurs preuves, il les trouvera tous convaincants, car il ignore les fondements de la jurisprudence.

Dans ce cas précis, il doit suivre un imam, que cet imam soit parmi les quatre imams ou n'importe quel imam ou savant sur la sunna qu'il soit contemporain ou ancien.⁷

● L'interdiction du fanatisme

Les quatre imams sont d'accord pour dire qu'il n'est pas permis pour une personne qui a pris connaissance d'un hadith qui contredit l'avis de l'imam de délaissé le hadith pour la parole de l'imam. C'est ce qu'ont enseigné ces grands imams à leurs élèves. C'est pour cela que vous ne trouverez pas un élève de ces imams sans qu'il ne l'ait contredit dans leurs avis religieux. L'exemple le plus frappant et l'exemple de l'imam shafi'i qui a eu comme professeur l'imam malik. Il a maîtrisé et appris par cœur son livre Al mouatta.

Mais malgré cela, l'imam shafi'i a contredit l'imam Malik dans plusieurs sujets religieux en fonctions de ce qu'il voyait être correcte ou non. Il n'est donc pas permis pour un musulman d'obliger un autre musulman de suivre de manière absolue les d'un imam quel que soit son niveau de piété et de science.

Ibn abi 'izz al Hanafi rapporte que l'imam abou hanafi a dit : « Il n'est pas permis pour vous de prendre notre parole tant que vous ne savez pas d'où nous avons pris cet avis (Dalil) .⁸

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

L'imam Malik a dit : « je ne suis qu'un homme ! Parfois je me trompe et parfois j'ai juste. Regardez donc attentivement mes avis. S'ils sont en conformité avec le coran et la sunna, prenez-les. Et tout ce qui n'est pas en conformité avec le coran et la sunna délaissez-le. »⁹

L'imam Chafi'i a dit : « Si vous trouvez dans mon livre quelque chose qui contredit la sunna du prophète, dites ce que dit la sunna et délaissez ce que j'ai dit. »¹⁰

L'imam ibn qayyim rapporte que l'imam Ahmed a dit : « Ne me suis pas aveuglement, ne suis pas aveuglement Malik, Thawri ou Awza'i. Prends de là où ils ont pris (coran et sunna) »¹¹

Ces paroles de nos imams nous montre qu'il faut s'attacher à la vérité, c'est-à-dire le coran et la sunna et surtout pas aux gens. Nous aimons nos imams et nous les respectons, car il nous montre la vérité et nous explique les textes. C'est donc parce qu'ils nous montrent la vérité que nous les aimons et rien d'autre. Donc s'ils se trompent dans un sujet religieux nous ne devons pas les suivre dans cette erreur et bien sûr tout en gardant l'amour que nous avons pour eux et en leur trouvant des excuses, car ce sont des humains sujets à l'erreur.

Résumé :

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Le fait d'être sur le même avis qu'un imam contrairement à un autre n'est pas un gage de vérité pour les gens de l'équité et du juste milieu. Certaines personnes disent : dans ce sujet religieux, tu es avec tel imam, mais dans ce sujet tu es avec un autre imam donc tu te contredis ». Pour ces gens la vérité se mesure en fonction des personnes. Ces gens-là n'ont pas conscience que le musulman tourne avec la vérité en fonction de ou elle se trouve.

C) Réponses aux questions et aux ambiguïtés sur les madhahib

- **Est-ce que le madhab concerne également la croyance ?**

Comme nous l'avons dit précédemment, il est permis pour le musulman de prendre un madhab. Mais malheureusement, certains ennemis de l'islam prennent cette parole pour la mélanger avec le faux. Un madhab concerne uniquement la jurisprudence et non la croyance.

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Il est important de savoir qu'il y a eu des divergences entre les compagnons du prophète dans beaucoup de sujets dans la jurisprudence (ablutions, jeûne, zakat, etc.) quant à ce qui concerne la croyance ou les noms et attributs d'Allah, il n'y a eu aucune divergence dans ces domaines chez les compagnons du prophète. Il est primordial d'avoir en tête que les compagnons avaient tous la même croyance et qu'aucun d'entre eux n'avait une croyance déviante ou un égarement. Ils étaient tous sur la voie de leur prophète Mohammed. Combien de divergences se sont produites entre les compagnons dans la purification, l'aumône ou le pèlerinage. Mais il n'y a rien de rapporté concernant des divergences entre eux dans la croyance.¹²

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولَى الْأَمْرِ مِنْكُمْ ؕ إِن تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ تَلِكِ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).

[4:59]

Ce verset montre que l'obligation de revenir vers Allah et son messager est en cas de divergence. Ceci montre que le consensus en lui-même est un argument et signe de vérité, car si le

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

consensus indiquait l'erreur Allah aurait ordonné de revenir à la révélation même en cas de consensus.

D'après Anas Ibn Mâlik, le messager d'Allah a dit : « certes Allah à préserver ma communauté de se regrouper sur un égarement. » [*Recueil de hadiths d'ibn majah – hadith : 3950*]

Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot consensus, le consensus de la communauté sur une chose montre que cela est la vérité. Toute personne contredisant ce consensus après qu'il soit établi est donc dans le faux et ne doit pas être suivie. Les compagnons du prophète Mohammed avaient tous la même croyance, il n'est donc pas permis de suivre une autre voie qu'eux dans la croyance.

Certaines personnes se servent des écoles juridiques pour empoisonner les musulmans avec leur croyance égarée. Ils appellent les musulmans à suivre un madhab puis glissent leurs croyances déviantes par la même occasion. Ils n'hésitent pas à mentir sur les imams de la sunna pour véhiculer leur poison. Nous entendons même certains ignorants parmi eux dire que notre bien aimé Imam Malik avait la croyance Ash'arite. Nous demandons donc à ces gens, comment l'imam Malik ibn Anas qui est mort en 179 de l'hégire aurait pu avoir la croyance ash'arite alors que le fondateur de cette croyance Abou al Hassan al ash'ari est né en 260 de l'hégire, soit 81 ans après la mort de l'imam Malik... Puisse Allah nous préserver des égarés qui égarent les musulmans.

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- **Est-ce que la vérité est restreinte aux quatre écoles ?**

La vérité est unique et claire ! Et les musulmans adoraient Allah avant la naissance des quatre imams ! est-ce que ces gens étaient dans le faux ?

Ceux qui étaient avant les quatre imams étaient les salaf de notre communauté. Les quatre imams, abou Hanifa, malik ibn anas, Mohammed ibn idriss ash-shafi'i et Ahmed ibn hanbal sont des sommités dans la science. Toute la communauté est unanime sur leur immense science et leur droiture. Cependant, Allah n'a pas regroupé toute la vérité dans une seule personne après le prophète Mohammed.

Abou Bakr, notre bien aimé a tous, le plus élevée et plus savant de cette communauté après le prophète Mohammed. Il a accompagné le prophète dès le début de la prophétie et celui qui le connaît le mieux. Malgré cela, il ignorait certains hadiths que les enfants connaissaient. Et il n'a pas eu raison dans tous les avis religieux qu'il a donnés, car personne n'est préservé de l'erreur en dehors du prophète Mohammed. Combien de preuves religieuses ont échappé à Omar ? Celui à qui le prophète a dit que si un prophète devait venir après ce serait Omar. Si des preuves ont échappé à Omar ibn al Khattab, quel savant peut venir après lui et ne dit aucun hadith et aucune preuve ne m'ont échappé ? »



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• Faut-il suivre obligatoirement un madhab ?

Pour répondre à cette question qui fait énormément de polémique au sein de la communauté. Il faut d'abord savoir ce qui est voulu par la personne par « suivre un madhab ».

- Si ce qui est voulu par cela est qu'il faut absolument que nous devons absolument être précédés par un imam dans les avis que nous suivons, ceci est correct. Si j'ai l'avis que telle chose soit obligatoire ou telle chose est haram il faut obligatoirement qu'un savant tel que ibn omar, Aisha, Hassan al basri, abou Hanifa ou Ahmed ibn hanbal. Les musulmans prient, jeunent et donnent la zakat depuis des siècles. Il est donc obligatoire d'avoir un avis qu'un imam ait déjà eu avant moi, car prétendre qu'un avis qui n'a jamais été cité par des savants auparavant signifie que les musulmans étaient dans l'égarement depuis des siècles avant moi. Et comme nous l'avons dit précédemment, la communauté du prophète ne peut pas se réunir sur un égarement. Le fait que toute la communauté se soit réunie pour délaisser cet avis montre qu'il n'est pas correct.
- Si la personne veut par la, l'obligation de suivre un des quatre madhab connus de nos jours, ceci n'est pas correct. Comme nous l'avons dit précédemment, l'obligation pour le musulman est de suivre le coran et la sunna. Selon son niveau de science il doit prendre



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

directement de es deux sources, prendre des savants en comparant leurs avis et prendre ce qu'il voit être le plus proches des textes ou suivre aveuglement un imam s'il ne peut pas faire autrement. Il est obligatoire que ce savant soit sur la sunna et la droiture, que cela soit l'imam al awza'i, malik, cheikh al islam ibn taymiyya ou cheikh al outhaymin. Il n'est donc pas correct de restreindre le taqlid à quatre imams.

Remarque :

Certaines personnes disent que si nous suivons l'imam ibn Abdel barr nous suivons en réalité l'imam malik et que si nous suivons cheikh al islam ou cheikh al outhaymin nous suivons en réalité l'imam Ahmed. Cette parole n'est pas tout à fait vraie, car s'il est vrai que leurs fondements dans la jurisprudence viennent de ces imams. Ils ont contredit dans énormément de sujets religieux ces savants et donc ils se sont émancipés du madhab. L'imam shafi'i est l'élève de l'imam Malik et il a les fondements de l'imam malik notamment dans le hadith. Cependant, personne ne dit que si une personne étudiée le madhab de l'imam shafi'i il est en réalité maliki car l'imam shafi'i diverge avec l'imam malik dans beaucoup de sujets religieux.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- **Les quatre imams ne se trompent jamais**

Nous voyons malheureusement sur les réseaux certains fanatiques dire que les quatre imams ne se trompent pas. Et que même en cas de divergence entre eux nous ne devons pas dire que tel imam a tort sur ce sujet.

Le musulman doit avoir en tête que la vérité est unique. Si l'imam malik dit que cette chose est haram et que l'imam Ahmed dit qu'elle est obligatoire. Il ne fait aucun doute que l'un des deux a tort. Une seule est même chose ne peut pas être haram et obligatoire en même temps. On ne peut pas dire qu'Allah aime que le croyant fasse cela, mais qu'en même temps il le jettera en enfer pour l'avoir fait.

Cependant, dire que cet imam s'est trompé ne signifie pas qu'il sera châtié ou qu'il est égaré. Nous avons la certitude que

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

l'objectif de tous les savants de la sunna et de parvenir à la vérité et qu'ils entrent dans la parole du prophète :

« Lorsque le juge fait un effort de réflexion et donne un jugement religieux qui se montre conforme, il aura deux récompenses, et s'il rend un jugement après un effort d'interprétation et qu'il se trompe, il aura une récompense. [Boukhari : 7352]

Ce hadith nous informe que le juge, le moufti ou le savant qui fait un effort pour chercher la vérité sur un sujet religieux et qui parvient à la vérité aura deux récompenses. Une pour avoir cherché la vérité et l'autre pour l'avoir trouvée. Et celui qui fait des efforts pour chercher la vérité, mais qui ne l'atteint pas aura une récompense pour avoir fait des efforts pour chercher la vérité. Ce hadith est une preuve claire qui nous montre que le savant se trompe, mais qu'il a une récompense si sa volonté était de parvenir à la vérité. Et nous n'avons aucun doute sur la volonté de nos savants de vouloir parvenir à la vérité.

• Le fanatisme sur les savants contemporains

Comme nous l'avons dit précédemment, le fanatisme dans la jurisprudence est une chose blâmable. Le fanatisme consiste à prendre un avis ou suivre un groupe tout en ne prenant pas en

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

considération les autres avis et en les dénigrant. La personne s'accroche dur comme fer à son avis ou à son groupe même quand il s'aperçoit que la vérité n'est pas avec lui. Le fanatisme sur un imam ou une école en particulier est donc blâmable de manière générale. Le musulman doit être fanatique de la vérité. Il se précipite vers elle là où elle se trouve.

Nous voyons naitre de nos jours un fanatisme pire que le fanatisme envers les quatre imams. Il s'agit du fanatisme des savants contemporain. Lorsqu'on leur évoque la parole de l'imam malik ou l'imam Chafi'i. Ils n'ont aucun mal à la balayer d'un revers de la main en disant : c'est un homme il peut se tromper. » Mais lorsqu'on lui dit : tel savant qui est mort il y a 20 ans ou qui est toujours en vie s'est trompé sur cette question. Vous voyez ses yeux devenir rouges. Puis il dit : « qui es-tu pour dire que ce savant s'est trompe ! tu n'as même pas 1 % de sa science » alors qu'il vient de nous dire que l'imam malik ou shafi'i étaient des hommes pouvaient se tromper. Ma question est donc la suivante : si l'imam malik peut se tromper. L'imam qui n'a pas 1 % de la science de l'imam Malik ne peut pas se tromper ? Pire encore : Si Abou Bakr le meilleur homme de cette communauté peut se tromper. Est-ce que quelqu'un après lui peut être préservé de l'erreur ?

Le musulman doit être dans le juste milieu. Il ne doit pas être dans l'égarement des soufis ou des chiites qui vénèrent leur savant et les places au rang de prophète. Et il ne doit pas être

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

comme les khawarij qui insultent d'hypocrite et d'égarés les savants à la moindre erreur.

Le musulman aime les savants de la sunna et les respecte. Et il a la certitude que ce sont des hommes comme nous qui sont sujets à l'erreur. Donc lorsqu'il voit que ce savant s'est trompé. Il ne le suit pas dans l'erreur et garde l'amour et le respect qu'il a pour lui.

Références

- 1- "Al madkhal al moufassal li madhabil imam ahmed", Bakr ibn abdillah abou zayd, tome 1/page 31
- 2- "Al madkhal al moufassal li madhabil imam ahmed", Bakr ibn abdillah abou zayd, tome 1/page 32-34
- 3- "Fiqh as-saami fi taarikh al fiqh al islamy", Mohammed ibn al Hassan al faasi, tome 1/page 410-473.
- 4- "Fiqh as-saami fi taarikh al fiqh al islamy", Mohammed ibn al Hassan al faasi, tome 1/page 410-473.
- 5- "Fiqh as-saami fi taarikh al fiqh al islamy", Mohammed ibn al Hassan al faasi, tome 1/page 410-473.
- 6- "Al madhaib al fiqhia al arba'a ayyouha atba'?", soulayman rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)
- 7- "Hal nahnou moutaliboun bi ittiba' madhab mou'ayyan?", soulayman rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- 8- “at-tanbih ‘ala mouchkilaat al hidaaya”, Ibn abi ‘izz al Hanafi, tome 2/page 541]
- 9- [jami’ al bayan ‘ilm wa fidlihi, ibn Abdel bar, tome 1/page 775]
- 10- « al madkhal ila sunan al kubra », al bayhaqi, page 205
- 11- « i’lam mouwaqi’in », ibn qayyim, tome 3/page 469.
- 12- “charh lamiya ibn taymiya”, omar ibn sou’oud ibn fahd al ‘id ; tome 2/page 6



= @dicodumusulman